



20 octobre 2022

(22-7884)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

LITUANIE: LOI SUR LA PROTECTION JURIDIQUE DES TOPOGRAPHIES
DE PRODUITS SEMI-CONDUCTEURS

Membre présentant la notification	LITUANIE
--	----------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Loi sur la protection juridique des topographies de produits semi-conducteurs
Objet	Schémas de configuration (topographies) de circuits intégrés
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2022/IP/LTU/22_7000_00_e.pdf
Situation de la notification	<input type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input checked="" type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	IP/N/1/LTU/L/1
Brève description du texte juridique notifié La présente loi prévoit la protection juridique des topographies de produits semi-conducteurs et régit les droits et les devoirs des personnes physiques et morales après la création et pendant l'exploitation des topographies de produits semi-conducteurs.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Anglais
Entrée en vigueur	7 juillet 2017; dernière modification le 30 mars 2017
Autre date	

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	21 septembre 2022
Autres renseignements	https://vpb.lrv.lt/uploads/vpb/documents/files/LAW%20ON%20THE%20LEGAL%20PROTECTION%20OF%20TOPOGRAPHIES%20OF%20SEMICONDUCTOR%20PRODUCTS.pdf
Organisme ou autorité responsable	The State Patent Bureau of the Republic of Lithuania Kalvariju str. 3, LT-09310 Vilnius Lituanie Adresse électronique: info@vpb.gov.lt

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.